

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 avril 2024

Délibération n° CP-2024-3199

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vaulx-en-Velin - Poleymieux-au-Mont-d'Or - Saint-Genis-Laval

Objet : Politique agricole - Réitération de la convention échue avec le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) des Eaux bleues - Approbation d'avenants de prolongation aux conventions établies avec l'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) Terre d'Éole, le groupement d'intérêt économique (GIE) Les Fermes de Paillot et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 mars 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Grosperin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Blanchard (pouvoir à Mme H. Duvivier), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. D. Kimelfeld (pouvoir à Mme M. Picot).

Commission permanente du 8 avril 2024**Délibération n° CP-2024-3199**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vaulx-en-Velin - Poleymieux-au-Mont-d'Or - Saint-Genis-Laval

Objet : Politique agricole - Réitération de la convention échue avec le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) des Eaux bleues - Approbation d'avenants de prolongation aux conventions établies avec l'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) Terre d'Éole, le groupement d'intérêt économique (GIE) Les Fermes de Paillot et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 20 mars 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Réitération de la convention de subvention avec le GAEC des Eaux bleues

Par délibération du Conseil n° 2019-3679 du 8 juillet 2019, la Métropole a approuvé le programme de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) pour la période 2019-2023. Ce programme est un complément territorialisé à la politique agricole métropolitaine pour la période 2021-2026, approuvée par délibération du Conseil n° 2021-0600 du 21 juin 2021.

Par délibération du Conseil n° 2021-0855 du 13 décembre 2021, la Métropole a approuvé l'attribution d'une subvention dans le cadre du programme d'actions PENAP 2019-2023 au GAEC des Eaux bleues, exploitation maraîchère en agriculture biologique à Vaulx-en-Velin, pour l'aménagement d'un bâtiment de transformation et stockage de légumes à la ferme.

La convention est arrivée à échéance avant le versement du solde de la subvention, en raison de l'état d'avancement insuffisant de l'opération. Le solde de la subvention métropolitaine, d'un montant de 27 936,19 €, n'ayant pu être versé, il est proposé à la Commission permanente d'approuver la réitération de la convention d'attribution de subvention entre la Métropole et le GAEC des Eaux bleues afin de verser le solde de la subvention au bénéficiaire.

II - Avenants prolongeant le délai de caducité des conventions conclues avec la Région AuRA et les porteurs de projet

Par délibération du Conseil n° 2021-0855 du 13 décembre 2021, la Métropole a validé l'attribution des subventions suivantes d'un montant de :

- 9 029,38 € au profit de l'EARL Terre d'Éole, pour l'acquisition de cellules de stockage de céréales et d'une chambre froide, dans le cadre de la mesure n° 04.21 F du programme du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) régional,
- 18 635,86 € au profit du GIE Les Fermes de Paillot, pour les aménagements et l'acquisition de matériel pour la création d'un point de vente collectif, dans le cadre de la mesure n° 04.21 C du programme FEADER régional.

Les investissements prévus ayant pris du retard, les porteurs de projet ci-dessus ont sollicité une prolongation du délai de caducité de leurs conventions respectives afin de pouvoir finaliser leur projet.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver les avenants aux conventions tripartites attributives d'une subvention au titre du programme de développement rural Rhône-Alpes 2014-2020, établies avec la Région AuRA, les porteurs de projet et la Métropole afin de prolonger les délais de caducité des conventions susvisées et permettre la finalisation des projets ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la réitération de la convention d'attribution de subvention échue entre la Métropole et le GAEC des Eaux bleues, dans le cadre du programme PENAP 2019-2023, afin de verser le solde de la subvention attribuée,

b) - les avenants aux conventions attributives d'une aide, au titre du programme de développement rural Rhône-Alpes 2014-2020, n° 04.21 C et 04.21 F, établies entre la Métropole et l'EARL Terre d'Éole, le GIE Les Fermes de Paillot et la Région AuRA.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et lesdits avenants et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 avril 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240408-320117-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 avril 2024 Date de réception préfecture : 9 avril 2024
